

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 8 avril 2024

Délibération n° 2024_042
FESTIVAL "THEATRE EN BALADES" - ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur Alain ANZIANI, Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry TRIJOLET, Premier Adjoint, par suite d'une convocation en date du 2 avril 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 40

Mesdames, Messieurs : Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean-Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIÉS, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Aude BLET-CHARAUDEAU, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Eric SARRAUTE, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Fatou THIAM, Serge BERPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Maria GARIBAL.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 6

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI à Thierry TRIJOLET, Emilie MARCHES à Michelle PAGES, Marie-Ange CHAUSSOY à Joël GIRARD, Pierre SAUVEY à Daniel MARGNES, Christine PEYRE à Sylvie DELUC, Antoine JACINTO à Thierry MILLET.

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN.

SECRETARE DE SEANCE : Madame Patricia NEDEL

Madame Anne-Eugénie GASPAR, Adjointe au Maire Déléguée à la Vie associative et Cohésion sociale, rappelle à l'Assemblée que les 10 associations d'animation, G10, réunies en collectif, organisent un festival de théâtre amateur sur le territoire mérignacais en mai et juin 2024 appelé « les Balades Théâtrales ».

Dans la continuité des « Balades Festives » organisées entre octobre 2022 et juillet 2023, cet évènement solidaire de valorisation de la pratique du théâtre amateur sous toutes ses formes se construit avec et pour tous les habitants mérignacais tout au long de l'année. Sur les 18 mois de préparation, cet évènement mobilise les 10 structures, 15 salariés et ce sont 80 bénévoles qui sont attendus pour l'organisation de cet évènement.

Du 27 mai au 2 juin, puis les weekends du 08-09 et 15-16 juin, le collectif G10 organise 24 propositions à destination de tous les publics. Au programme : spectacle de compagnies de théâtre amateur, restitution d'ateliers du conservatoire, restitution d'ateliers théâtre, restitution d'ateliers scolaires, temps de conférences, initiations au théâtre etc.

Cet évènement aura lieu dans plusieurs quartiers et équipements de la ville : établissements scolaires, salle des fêtes de Capeyron, salle des fêtes de la Glacière, salle du Chaudron, auditorium de la médiathèque, Vieille Eglise, espace publics extérieurs (ex : Domaine de Fantaisie).

Cette manifestation artistique et culturelle à vocation sociale vise à promouvoir le théâtre amateur et in fine développer sa pratique dans les structures du G10 avec pour objectif la création de nouveaux ateliers de théâtre à la rentrée 2024.

Le coût prévisionnel de l'ensemble de la manifestation s'élève à 96 200€ en tenant compte des valorisations des moyens humains et logistiques réunis par le collectif G10 et la Ville de Mérignac.

La coordination du projet est pilotée par le Centre Social Le Puzzle, association désignée pour porter administrativement le dossier au nom du collectif G10.

Afin de soutenir cette manifestation le collectif G10 a adressé à la Ville une demande de subvention de 16 000 €.

Budget Prévisionnel en € – Les Balades Théâtrales 2024

Charges		Produits	
Achats (régisseur général, techniciens, catering, décor)	15 200	Ventes (buvette, chapeau)	3 700
Locations et assurances	1 000	Subvention Département Gironde	2 500
Déplacements/missions	2 500	Subvention Ville de Mérignac	16 000
Salaires	20 000	Fonds propres	20 000
Participation des familles pour auto-financement action culture	3 500		
Emploi des contributions volontaires en nature	54 000	Emploi des contributions volontaires en nature	54 000
TOTAL charges	96 200€	TOTAL produits	96 200€

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal de la Ville 2024.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité-Sport et Familles en date du 28 mars 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

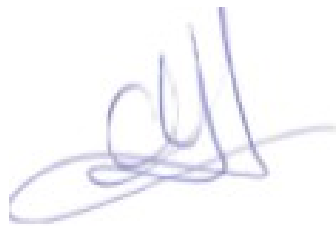
ARTICLE 1 : d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 16 000 € en faveur de l'association Le Puzzle pour l'organisation de l'édition 2024 du Festival Théâtre en Balades ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir l'ensemble des formalités correspondantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 46 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 8 avril 2024



Patricia NEDEL
Secrétaire de séance



Pour le Maire
Par délégation
Thierry TRIJOULET
Premier Adjoint

Le Premier Adjoint certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.